



Communiqué

Comptes 2019 : résultat proche de l'équilibre mais importants effets en lien avec le COVID-19 à venir

Les comptes 2019 de la Ville de Lausanne présentent un déficit de 11.2 millions de francs, en amélioration de 31.5 millions de francs par rapport au budget. La Municipalité se réjouit de ce résultat qui atteste une maîtrise des charges et une gestion financière performante. L'exécutif avertit par contre déjà que la crise liée au COVID-19 aura des impacts très lourds sur les comptes 2020 et le budget 2021. Une série de mesures urgentes ont d'ores et déjà été décidées. En outre, la Municipalité annonce la création d'un conseil économique et social lausannois pour soutenir la population et les entreprises impactées par les conséquences économiques de l'actuelle crise sanitaire.

Les charges de fonctionnement pour l'année 2019 (charges apurées, hors effets des variations de la péréquation) sont stables (+0% par rapport aux comptes 2018) et apparaissent donc comme maîtrisées. Côté revenus, les comptes 2019 s'inscrivent également dans la stabilité (-0.1%), malgré une diminution de la fiscalité des personnes morales.

Petite enfance, sécurité et autres thématiques prioritaires

La petite enfance a bénéficié depuis le début de la législature d'une augmentation de sa dotation, avec 3.2 millions de francs supplémentaires dévolus à l'accueil de jour. Cela a permis de créer 253 places en préscolaire et 300 places en parascolaire. Quant au domaine de la sécurité, il a bénéficié depuis le début de la législature de 1.7 million de francs supplémentaires, ce qui a notamment permis une augmentation de +27.5 EPT dont la pérennisation de 6 EPT et augmentation de 3.6 EPT en lien avec les correspondants de nuit, 15.5 policiers (+ 5.5 EPT formés et de + 10 aspirants) et 2.4 EPT liés à la sécurisation de l'ECS. D'autres domaines prioritaires tels que la culture, le développement durable, la politique des quartiers avec la Caravane des quartiers, ont obtenu des financements complémentaires pour environ CHF 2 millions.

Les domaines prioritaires évoqués ci-dessus ont pu bénéficier de moyens étendus grâce aux mesures du Plan structurel d'amélioration financière (PSAF II) mis en place dès 2017 par la Municipalité. Ces mesures totalisent un impact pérenne de 28.8 millions de francs par année à fin 2019. Rappelons que 3.8 millions de francs supplémentaires ont été introduits au budget 2020 de la Ville. Le solde du plan (d'une amplitude totale de 35 millions de francs annuels) sera mis en œuvre en 2021.

En 2019, l'investissement net de la Ville de Lausanne s'est inscrit à 120.2 millions de francs, très légèrement au-dessus de la marge d'autofinancement (117 millions de francs). Parmi les grands projets, notons les 24.3 millions dépensés pour Métamorphose (Stade et centre de football de la Tuilière et travaux aux Plaines-du-Loup).

Le choc à venir

L'actuelle crise du COVID-19 aura un impact massif sur les comptes 2020 de la Ville de Lausanne et, selon toute vraisemblance, également sur les exercices suivants. Cette situation hors du commun nécessitera également des mesures à court, moyen et long terme de la part de la Ville de Lausanne pour aider à la sortie de crise, soutenir la population et les entreprises impactées par les conséquences économiques.



En application de ses décisions du 19 mars 2020, la Municipalité a d'ores et déjà pris différentes mesures afin de soutenir l'économie et les entités subventionnées :

- les loyers de l'ensemble de ses locataires commerciaux (commerces et établissements publics) à partir du 1er mars 2020 jusqu'au 30 avril 2020 au moins ne seront pas perçus ;
- les taxes d'occupation du sol communal pour les anticipations commerciales des magasins et pour l'installation des stands des marchés pour la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020 ne seront pas facturées ;
- La taxe sur l'occupation du domaine public lors de chantiers ne sera pas perçue durant la période de fermeture des chantiers ;
- Les émoluments de surveillance annuelle découlant des licences d'établissements publics ne seront pas facturés ;
- La réforme de la taxe de séjour est repoussée à 2021. Les subventions nominales et ponctuelles aux acteurs sociaux, culturels et sportifs sont garanties même en cas d'annulation ;
- Les factures des centres d'accueil de jour communaux seront annulées pour les parents qui n'auront pas bénéficié de leurs prestations pour la durée de la pandémie ;
- Un soutien est donné aux ateliers d'artistes (1^{er} mars 2020 jusqu'au 30 avril 2020 au moins).

Ces mesures urgentes en appelleront d'autres, en plusieurs étapes, pour soutenir la population et les entreprises impactées par les conséquences économiques de l'actuelle crise sanitaire. Il conviendra toutefois qu'elles soient coordonnées avec les décisions qui seront prises à l'échelle fédérale et cantonale et élaborées en lien étroit avec les acteurs concernés. C'est pourquoi la Municipalité a d'ores et déjà décidé de la création d'un conseil économique et social lausannois, qui sera appelé à échanger et proposer des actions à la Municipalité. Ce conseil réunira des acteurs économiques des principaux secteurs d'activité lausannois, des représentants du tourisme, les syndicats, des représentants des hautes écoles, ainsi que les principaux acteurs sociaux intéressés aux questions économiques et sociales. Sa composition et son fonctionnement seront prochainement arrêtés par la Municipalité.

C'est dans ce contexte délicat qu'il appartient aussi à la Municipalité de présenter son projet d'arrêté d'imposition pour la période 2021 – 2024. Face aux incertitudes économiques qui pèsent sur l'avenir, la Municipalité joue la carte de la stabilité et propose de maintenir inchangé le coefficient fiscal communal, à 78.5 points.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic, 021 315 22 00**
- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, 021 315 72 00**

Lausanne, le 31 mars 2020